

DOSSIER D'INSCRIPTION

TERMINALE GENERALE ET TECHNOLOGIQUE – NOUVEL ELEVE

Terminale générale

Terminale STMG

Terminale ST2S

(Cocher la case de la terminale d'inscription)

Ce dossier d'inscription correctement renseigné et accompagné de toutes les pièces à fournir doit impérativement être envoyé au Lycée par voie postale – bureau A 207 ou à compter du 26 Aout 2024 déposé au Lycée bureau A 207 entre 8 H 00 à 12 H 00

PIECES A FOURNIR

Administration

- Fiche de scolarité et fiche de renseignement à compléter
- Photocopie du livret de famille (page parents et enfant concerné)
- Photocopie du jugement de divorce (attribution de l'autorité parentale, domicile de l'enfant)

Vie Scolaire

- Autorisation d'enregistrement et d'utilisation de l'image/la voix d'une personne signées
- Chèque de cotisation à la Maison des Lycéens (facultatif nom et prénom au dos du chèque)
- Pass'région à jour, il sera validé dès réception du dossier d'inscription.
- Chèque Association Sportive et bon d'inscription (si vous vous inscrivez)

Intendance

- Fiche de renseignements Intendance
- RIB
- Chèque de 40.70 € pour les demi-pensionnaires - nom et prénom au dos du chèque (10 repas)

Infirmierie

- Fiche d'urgence **complétée** (la copie du carnet de santé / VACCINS est INUTILE)

Internat :

Compléter et signer les documents « dossier d'internat ».

- Demande d'internat
- Fiche d'internat
- Coupon vœux chambre

Les élèves du secteur de recrutement ne disposant pas d'un transport scolaire journalier **sont prioritaires**. Une liste supplémentaire sera établie si cela est nécessaire et une commission début juillet statuera. Les familles seront alors informées par téléphone et puis par courrier.

INFORMATION PASS'REGION

LE PASS'REGION sert de carte d'accès à l'établissement et de carte de restauration scolaire.

En cas de nouvelle demande ou perte, aller sur le site de la région Auvergne Rhône-Alpes :

<https://jeunes.auvergnerhonealpes.fr/206-commande.htm>

INFORMATIONS RENTREES

Les jours et horaires de rentrées seront disponibles sur la page d'accueil de l'ENT :

<https://granier.ent.auvergnerhonealpes.fr/>

FICHE DE SCOLARITE – 2024/2025

TERMINALE NOUVEL ELEVE

NOM : PRENOM :

Terminale Générale
 Terminale Générale Emile*
 ESABAC*
 Terminale Technologique

* si suivi en Première

LANGUES VIVANTES OBLIGATOIRES CONFORME A L'INSCRIPTION AU BAC

	LVA	LVB
ANGLAIS	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ESPAGNOL	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ITALIEN	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
ALLEMAND	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Enseignements de spécialités obligatoire suivis en première et conservés en terminale générale	1 option facultative à choisir <i>(sous réserve d'effectif suffisant)</i>
<p style="text-align: center;">Deux spécialités à cocher ci-dessous</p> <p><input type="checkbox"/> Arts plastiques</p> <p><input type="checkbox"/> Histoire-géographie, géopolitique et sciences politiques</p> <p><input type="checkbox"/> Humanité, littérature et philosophie</p> <p><input type="checkbox"/> Langues littérature et cultures étrangères (anglais)</p> <p style="padding-left: 20px;"><input type="checkbox"/> Littérature <input type="checkbox"/> monde contemporain</p> <p><input type="checkbox"/> Mathématiques</p> <p><input type="checkbox"/> Numérique et sciences informatiques</p> <p><input type="checkbox"/> Sciences économiques et sociales</p> <p><input type="checkbox"/> Physique-chimie</p> <p><input type="checkbox"/> Sciences de la vie et de la terre</p> <p><input type="checkbox"/> Education Physique Pratique et Culture Sportive (EPPCS)</p>	<p>En cas d'un deuxième choix, indiquez un ordre de priorité. En effet pour des raisons de conception d'emploi du temps, un seul choix est garanti (le premier), le deuxième sera obtenu si l'emploi du temps est réalisable.</p> <p><input type="checkbox"/> Arts Plastiques</p> <p><input type="checkbox"/> Danse</p> <p><input type="checkbox"/> Mathématiques complémentaires</p> <p><input type="checkbox"/> Mathématiques expertes</p> <p><input type="checkbox"/> DGEMC (Droit et Grand Enjeux du Monde Contemporain)</p>
<p>Terminale Technologique : STMG <input type="checkbox"/></p> <p>(Sciences et Technologies du Management et de la Gestion)</p> <p style="color: blue;"><i>Un enseignement à choisir parmi la liste</i></p> <p><input type="checkbox"/> Ressources humaines et communication</p> <p><input type="checkbox"/> Gestion et Finances</p> <p><input type="checkbox"/> Système d'information de gestion</p>	<p><input type="checkbox"/> Arts Plastiques</p> <p><input type="checkbox"/> Danse</p> <p><input type="checkbox"/> DGEMC (Droit et Grand Enjeux du Monde Contemporain)</p>
<p>Terminale Technologique : ST2S <input type="checkbox"/></p> <p>(Sciences et Technologies de de la Santé et du Social)</p>	<p><input type="checkbox"/> Arts Plastiques</p> <p><input type="checkbox"/> Danse</p> <p><input type="checkbox"/> DGEMC (Droit et Grand Enjeux du Monde Contemporain)</p>

Date :

Signature des responsables légaux,

Signature de l'élève,

FICHE DE RENSEIGNEMENTS – 2024 / 2025

ELEVE

NOM : PRENOM :

Né (e) le : Sexe : M : - F : Nationalité : :
(JJ / MM / AAAA)

Département de naissance : Commune :

☎ (Portable) : E-Mail :

Votre enfant a-t-il déjà bénéficié d'un

PAI : _____ PPS : ___ PAP : PPRE : Aménagement d'examen :

SCOLARITE PRECEDENTE – 2023/2024

CLASSE : NOM de l'ETABLISSEMENT :

Adresse :

Code Postal : Commune : Pays :

RESPONSABLE(S) DE L'ELEVE

Situation maritale : Mariés Divorcés Séparés Veuf(ve) Pacsé(e) Célibataire Tuteur Concubinage

1er responsable :

Nom – prénom : M Mme

Lien : Père Mère Autre : précisez :

Autorise la communication de mes coordonnées aux fédérations de parents d'élèves : OUI NON

Accepte les SMS : OUI NON *A contacter en priorité :* OUI NON

Adresse :

Code postal : Commune :

☎ Domicile) ☎ (Travail) ☎ (Portable)

Mail : @ Profession :

2^{ème} responsable :

Nom – prénom : M Mme

Lien : Père Mère Autre : précisez :

Autorise la communication de mes coordonnées aux fédérations de parents d'élèves : OUI NON

Accepte les SMS : OUI NON *A contacter en priorité :* OUI NON

Adresse :

Code postal : Commune :

☎ Domicile) ☎ (Travail) ☎ (Portable)

Mail : @ Profession :



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SAVEZ-VOUS QUE VOUS POUVEZ DEMANDER L'ÉTUDE AUTOMATIQUE DE VOTRE DROIT À BOURSE DÈS L'INSCRIPTION DE VOTRE ENFANT ?

JE PEUX FAIRE CETTE DEMANDE SI...

J'ai la **charge effective et permanente** de l'enfant que j'inscris (nourriture, logement, habillement).

QUELS SONT LES AVANTAGES ?

- ✓ Je n'aurai pas besoin de déposer une demande de bourse à la rentrée scolaire.
- ✓ Mon droit à bourse sera étudié automatiquement à **chaque rentrée scolaire**, sans avoir de démarche à réaliser.
- ✓ Je pourrai **retirer mon consentement** à tout moment si je le souhaite. Dans ce cas, je devrai déposer une demande de bourse à chaque rentrée scolaire, par le téléservice bourses ou par le formulaire papier.

COMMENT FAIRE CETTE DEMANDE ?

Je peux demander l'étude automatique de mon droit à bourse **quand j'inscris ou réinscris mon enfant** dans un collège ou un lycée public en ligne sur teleservices.education.gouv.fr ou par la fiche de renseignements papier fournie par l'établissement.

QUELLES INFORMATIONS SONT NÉCESSAIRES ?

- ✓ Je donne **mon consentement** à l'étude automatique du droit à bourse.
- ✓ Je renseigne **les données d'état civil** nécessaires (nom, prénoms, date et lieu de naissance).
- ✓ Si je suis en concubinage, je renseigne les données d'état civil de **mon concubin ou ma concubine** (nom, prénoms, date et lieu de naissance).

Pour plus d'informations : <https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728>

ÉTUDE AUTOMATIQUE DU DROIT À BOURSE

Si vous avez la charge de l'enfant que vous inscrivez (nourriture, logement, habillement), nous pouvons étudier si vous avez droit à une bourse pour son année scolaire.

Pour cela, il vous suffit de remplir ou modifier les informations ci-dessous, pour vous-même et pour votre concubin(e), si vous êtes dans cette situation.

Ces informations sont indispensables pour nous permettre de récupérer automatiquement vos données fiscales.

De cette manière, vous n'aurez pas besoin de faire une demande de bourse à la rentrée.

Vous obtiendrez une réponse au cours du premier trimestre de l'année scolaire

J'accepte l'étude automatique de mon droit à bourse et je complète les informations ci-dessous :

Vous-même :

Nom de famille* (1) :

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : Pays de naissance

Département de naissance* (4) Commune' de naissance (4)

Votre concubin(e) :

Vous êtes en concubinage si vous vivez en couple sous le même toit, sans être marié ou pacsé (dans ce cas vous payez vos impôts séparément). **L'accord de votre concubin(e) est indispensable pour cette démarche.**

Civilité : Mme M :

Nom de famille* (1) :

Nom d'usage (2) :

Prénom 1* (3) : Prénom 2 : Prénom 3 :

Date de naissance* : Pays de naissance

Département de naissance* (4) Commune' de naissance (4)

(1) Nom de famille, Nom de naissance, obligatoire (2) Nom d'usage : à compléter si différent du nom de famille, par ex. nom d'époux/épouse (3) Prénoms : dans l'ordre de l'état civil (4) Département (ex : 075) et commune de naissance : à compléter si vous êtes nés en France.

Je certifie l'exactitude des informations renseignées ci-dessus,

Date :

Signature

FONCTIONNEMENT DE LA RESTAURATION

1) DISPOSITIONS GENERALES

LE PASS' REGION SERT AUSSI DE CARTE DE RESTAURATION SCOLAIRE

2) MODALITES PARTICULIERES POUR LES DEMI-PENSIONNAIRES

TOUT REPAS RESERVE SERA DEBITE DU SOLDE DE LA CARTE

L'ELEVE QUI N'AURA PAS RESERVE NE POURRA PAS ACCEDER AU SERVICE DE RESTAURATION

✓ La réservation s'effectue :

- **Soit aux bornes** mises à disposition dans l'établissement de 10h30 la veille à 10h15 le jour même.
- **Soit réservation(s) en ligne** via le site ENT du lycée : <https://granier.ent.auvergnerhonealpes.fr/>
 - ☞ Se connecter avec l'identifiant et le mot de passe ENT
 - ☞ Cliquer sur : Scolarité/ Pronote/ Elèves ou Parents/ Paiement et réservation en ligne

✓ Oubli du pass' région – (carte de restauration) :

- **L'élève ayant réservé la veille, passera au self sans carte à partir de 12H30.**

(Vérification informatique à l'entrée du self)

- **L'élève n'ayant pas réservé, devra prendre une carte provisoire au bureau A232 avant 10H00 et procéder à la réservation à la borne avant 10H15 – il passera à partir de 12 h 45.**

✓ Pour recharger la carte : acheter minimum 10 repas. Ne pas attendre le dernier repas pour recharger

- Par chèque, à déposer avant 9H – bureau A232 - Ne pas oublier de noter au dos du chèque le nom et le prénom de l'élève.
- Par paiement en ligne via le site ENT du lycée : <https://granier.ent.auvergnerhonealpes.fr/>
Se connecter avec l'identifiant et le mot de passe ENT
- En espèces avant 9H00 bureau A232

Lors du passage à la borne, le solde du compte s'affiche sur l'écran du lecteur.

3) MODALITES PARTICULIERES POUR LES INTERNES

- ✓ L'élève interne n'est pas soumis au système de réservation
- ✓ Oubli exceptionnel de la carte : possibilité de prendre une carte provisoire pour la semaine au bureau A232.
- ✓ Le paiement s'effectue par trimestre sur présentation d'une facture (avis des sommes à payer).

Possibilités de règlement :

- Par chèque : joindre le coupon de référence de l'avis des sommes à payer.
- En espèces
- Par paiement sur la plateforme TIPI (téléservices)
- Par prélèvement automatique mensuel (les modalités sont précisées dans le dossier internat)
- Par virement sur compte bancaire du lycée

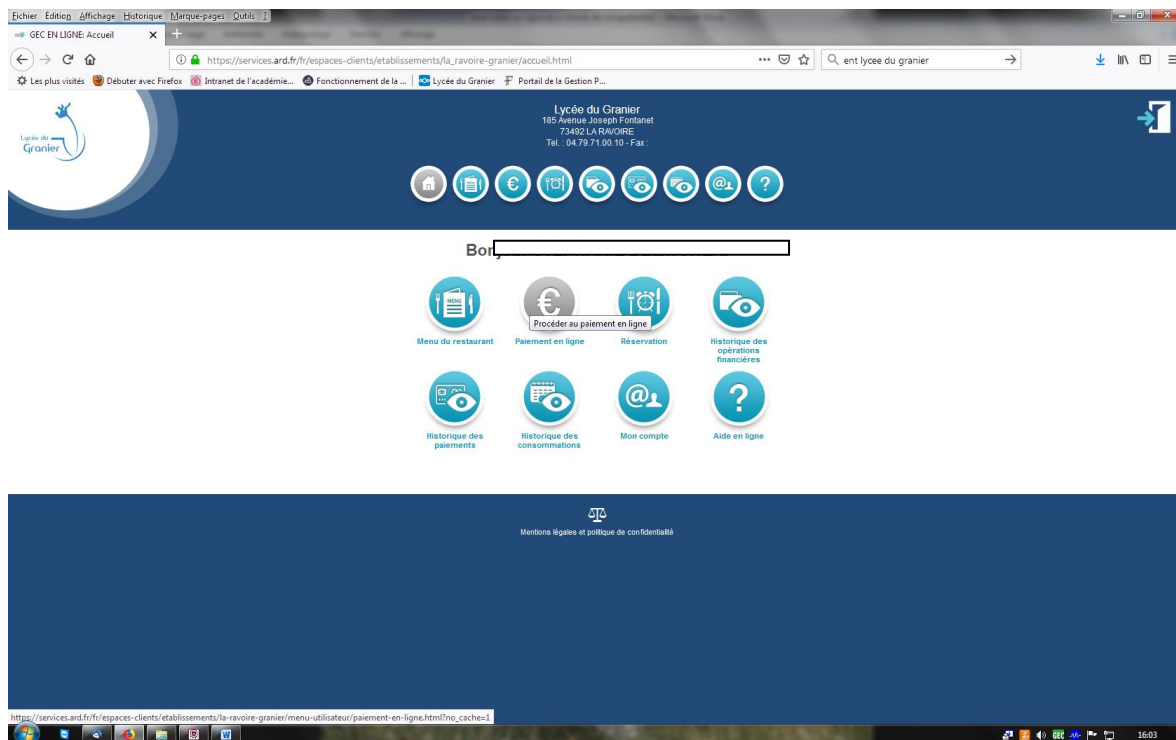
4) Pour toutes aides sociales : frais de cantine - d'internat, vous pouvez télécharger un document **via le site ENT du lycée** : <https://granier.ent.auvergnerhonealpes.fr/> - Rubrique : établissement - intendance - aides sociales et nous retourner le document complété et signé au lycée du Granier - Bureau A232.

Merci de joindre tous les justificatifs.

RESERVATION EN LIGNE

Le module de réservation (et règlement) en ligne via le site ENT du lycée du Granier : <https://granier.ent.auvergnerhonealpes.fr/> :

Après connexion à l'ENT du Lycée (code distribué en début d'année par la scolarité), vous accédez dans l'onglet ▶ « Scolarité » ▶ « Pronote » ▶ « Elèves ou Parents » ▶ « Paiement et réservation en ligne » à votre espace monétique qui permet le règlement, la consultation et la réservation.



Pour réserver : le crédit doit être suffisant. Vous ne pouvez réserver qu'un nombre de repas correspondant au solde de la carte.

Exemple : solde : 18.50 € correspond à cinq repas, vous ne pouvez réserver que cinq repas.

Si vous souhaitez réserver un nombre supérieur à cinq repas, vous devez créditer votre compte d'un minimum de 10 repas et recommencer l'opération de réservation.



L'application présente le tableau des repas à réserver sur deux semaines maximum

Réservez de repas

ACTUALISER

SEMAINE PRECEDENTE		Semaine du 29/04/2019 au 05/05/2019						SEMAINE SUIVANTE
Service	Lundi 29/04/2019	Mardi 30/04/2019	Mercredi 01/05/2019	Judi 02/05/2019	Vendredi 03/05/2019	Samedi 04/05/2019	Dimanche 05/05/2019	
Midi	Service plus réservez	Service plus réservez	Service non réservez	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Service non réservez	Service non réservez	
RÉSERVER SEMAINE ANNULER SEMAINE								

VALIDER LA RÉSERVATION ANNULER

Sélectionner le ou les jour(s) souhaité(s), cliquer : **Valider la réservation**

Il apparaît le récapitulatif ci-dessous :

Demande de confirmation

Veuillez vérifier vos demandes avant de confirmer :

Liste des demandes pour la période du 29/04/2019 au 12/05/2019

Date ↑	Service ↑	Type	Nombre
02/05/2019	Midi	Réservez	1
03/05/2019	Midi	Réservez	1

Details du paiement

Solde PM1 au 30/04/2019 à 15:54 : 31.00 €

Midi :

Réservez :	2 X 3.10 =	6.20 €
------------	------------	--------

Total : 6.20 €

Solde du PM1 estimé après confirmation : 24.80 €

Avertissement : Merci de noter que le traitement de votre demande n'est pas immédiat. Votre requête sera traitée dans un délai allant de quelques minutes à plusieurs heures.

CONFIRMER ANNULER

Confirmer. Après confirmation, la requête apparaît dans le tableau « Liste des demandes récentes »
L'opération peut prendre quelques minutes.

Liste des demandes récentes	
<input type="checkbox"/>	Demande n°981234 effectuée le 30/04/2019 à 16:25 Etat: Confirmée

Ce tableau permet de voir le statut des demandes de réservation : **Refusée, Confirmée.**

Annulation de réservation en ligne

L'annulation des réservations en ligne et celles faites aux bornes situées dans le hall de l'établissement se réalise via le site ENT du Lycée : <https://granier.ent.auvergnerhonealpes.fr/> (cf : procédure réservation)

L'annulation ne peut être réalisée qu'avant 10 h 15 pour le jour même.

L'annulation de plusieurs jours est possible :

- Avant 10 h 15, pour le jour même et les jours suivants
- Après 10 h 15 pour seulement les jours suivants

Revenir à la page Réservation des repas : re cliquer sur les jours que l'on souhaite annuler et cliquer sur l'onglet : **valider la réservation**

Demande de confirmation ⊗

/euillez vérifier vos demandes avant de confirmer :

Liste des demandes pour la période du 29/04/2019 au 12/05/2019

Date ↑	Service ↑	Type	Nombre
02/05/2019	Midi	Annulation	1

Details du paiement

solde PM1 au 30/04/2019 à 16:16 : 27.90 €

/midi :

Annulation : -1 X 3.10 = -3.10 €

Total : -3.10 €

solde du PM1 estimé après confirmation : 31.00 €

Avertissement : Merci de noter que le traitement de votre demande n'est pas immédiat. Votre requête sera traitée dans un délai allant de quelques minutes à plusieurs heures.

CONFIRMER ANNULER

Cliquer sur Confirmer. L'opération peut prendre quelques minutes, l'annulation confirmée apparait dans le tableau : liste des demandes récentes.

Liste des demandes récentes	
<input type="checkbox"/>	Demande n°981234 effectuée le 30/04/2019 à 16:25 Etat: Confirmée
<hr/> Service du 02/05/2019 Midi : Annulation de 1 repas <hr/>	
<input checked="" type="checkbox"/>	Demande n°981233 effectuée le 30/04/2019 à 16:16 Etat: Confirmée

MAISON DES LYCEENS



Juin 2024

Objet : Appel de cotisation à la Maison des lycéens.

La Maison des Lycéens (MDL) est une association loi 1901 qui vit essentiellement des cotisations de ses membres (15 euros d'adhésion).

Elle est créée par et pour les élèves, c'est un lieu d'engagement et de responsabilité pour ceux qui désirent animer la vie lycéenne :

- Gestion de la **vente des photos de classes et des sweats du Lycée**,
- Gestion de la **cafétéria des élèves**,
- **Financements des Clubs** Théâtre d'improvisation, Photo, Musique, Manga, Poésie...
- **Tournois sportifs** entre élèves (« J.O »),
- **Animation de l'internat**,
- Organisation de la **Semaine des talents**,
- **Réception des correspondants étrangers**,
- Organisation de la « **journée de l'élégance** » et du « **bal de promo** » des terminales.

C'est un lieu de prise de générosité et de solidarité. L'ensemble des élèves s'y associe :

- Journée sida, téléthon, Odyssea, Amnesty International...

Amélioration du cadre de vie des élèves :

- Entretien chaque année des jeux (babyfoot, billard),
- Achat chaque année de matériels pour le club musique et le club photo,
- Achat de mobiliers pour la cafétéria des élèves,
- Achat de mobiliers pour l'internat,
- Achat de jeux de société, de jeux de cartes, de matériels sportifs,
- Achat de bancs, d'un totem interactif et de goodies avec le logo de la MDL

Gestion de la cafétéria des élèves : la MDL assure la gestion de la cafétéria des élèves.

Participations financières aux voyages scolaires et à l'Association Sportive du lycée.

La cotisation s'élève à 15€ par élève. Pour un deuxième enfant scolarisé au Granier, la cotisation sera de 10€ pour celui-ci.

Nous comptons sur vous pour continuer à faire du lycée du Granier un établissement dynamique.

La Maison des lycéens étant une association, l'accessibilité du foyer et la participation aux clubs, sont réservées aux membres adhérents.

La Présidente de la Maison des Lycéens : GENNARO Lana TG1

✂.....

Coupon à remettre lors de l'inscription (Inscrire le NOM et le prénom de l'élève au dos du chèque)

MAISON DES LYCEENS DU GRANIER COTISATIONS 2024/2025

Je soussigné(e)M.....

Parent(s) de :

NOM Prénom.....

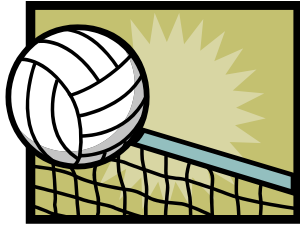
CLASSE :

Déclare verser à la Maison des Lycéens du Lycée du Granier la somme de.....€

Par : chèque à l'ordre de la MDL du Granier

Espèces

Lycée du Granier --185 avenue Joseph Fontanet - B.P. 69 - 73492 La Ravoire Cedex
Téléphone : 04 79 71 00 10 Site internet : <https://granier.ent.auvergnhonealpes.fr/>
E-mail : ce.0731392s@ac-grenoble.fr



Association sportive du lycée du Granier

L'association sportive du lycée du Granier offre à tous les élèves qui le désirent la pratique d'une ou plusieurs activités sportives dans un cadre structuré. Les entraînements, sous la conduite des enseignants d'EPS, se déroulent le mercredi après-midi, les autres jours entre 12h30 et 13h30 et les mardi et jeudi de 17h30 à 18h30. Les compétitions officielles ont lieu uniquement le mercredi.

Les activités traditionnellement pratiquées au lycée sont : volley-ball, hand-ball, futsal, basket, badminton, cross, relaxation, la musculation, initiation au ski de rando, sorties ponctuelles de pleine nature (bike and run, Course d'orientation, ski de fond, ski alpin, raid multi activités, acro branches) . Elles peuvent être élargies à d'autres activités selon les demandes des élèves.

L'association permet la pratique compétitive (rencontres entre établissements, championnats départementaux, académiques et nationaux) et la pratique de loisir quelque soit le niveau de chacun.

L'adhésion à l'association sportive affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS) requiert la prise d'une licence-assurance sportive scolaire qui permet la pratique d'une ou plusieurs activités. Le certificat médical d'aptitude délivré par un médecin n'est plus obligatoire, toutefois, l'élève doit s'engager à fournir un certificat en cas d'inaptitude.

La cotisation pour l'année 2024-2025 est fixée à :

- 20 € pour les élèves à jour de leur cotisation à la maison des lycéens.
- 25 € pour les autres élèves.

Un formulaire d'inscription sera disponible avec le dossier d'inscription au lycée pour la rentrée prochaine.

Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions.
Les professeurs d'EPS du lycée

- Mention sur le droit à l'image :

Dans le cadre des activités proposées directement ou indirectement par l'Union nationale du Sport Scolaire (UNSS), l'association peut réaliser des clichés fixes ou animés de l'enfant licencié. A cet effet, l'adhésion à l'UNSS vaut acceptation de (a) la prise d'images fixes ou animées, le cas échéant en fixant d'autres éléments de la personnalité du licencié, (b) la fixation de l'image et des éléments de la personnalité du licencié sur tout support connu ou inconnu à ce jour et permettant l'exploitation desdites images, et (s) la reproduction, la représentation, l'exploitation voire la modification, directement ou indirectement de l'image et des éléments de personnalité du licencié dans le cadre des opérations de communication interne ou externe, institutionnelle ou promotionnelle sous tout format sous tout support directement ou indirectement. L'UNSS conservera l'anonymat du licencié. La présente autorisation est consentie à titre gracieux, pour le monde entier et pour une durée de 10 ans à compter de la prise de licence.

- Mention sur le RGPD :

Aux fins de gestion de la pratique sportive et des compétitions organisées directement ou indirectement par l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS), nous sommes amenés à solliciter des données personnelles concernant votre enfant licencié à l'UNSS pour la durée de validité de ladite licence. L'adhésion à l'UNSS vaut autorisation pour l'association UNSS de collecter, d'enregistrer et de stocker les données nécessaires.

Outre les services internes de l'UNSS, les destinataires de ces données sont, à ce jour, les fédérations françaises délégataires du sport concerné par la pratique sportive du licencié, ainsi que les sous-traitants de l'UNSS tels que ses assureurs ou l'hébergeur des données de l'UNSS. Ces informations sont réservées à l'usage des services concernés et ne peuvent être communiquées qu'à ces destinataires. En tant que responsable légal du mineur licencié, vous bénéficiez notamment d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en adressant directement une demande au responsable de ces traitements Madame Marie-Céline Courtet à l'adresse daf@unss.org. La politique générale de protection des données est consultable sur le site internet de l'UNSS ainsi que sur son extranet OPUSS.

- Mention sur les Assurances & le Règlementaire :

Le licencié ci-dessus ou son représentant légal (pour les mineurs) déclare se conformer aux règlements sportifs de la fédération UNSS, avoir pris connaissance des statuts du règlement intérieur de la fédération (disponibles sur le site internet UNSS), s'engager à respecter la charte éthique du CNOSF conformément au Code du Sport. Le licencié ou son représentant légal déclare être informé(e) des conditions d'assurances et de l'intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels leur pratique sportive peut les exposer. Dans un certain nombre de situations (à l'exception des situations où l'auteur des violences a lui-même la qualité d'assuré) les garanties actuelles du contrat UNSS/MAIF apportent aux adhérents (licenciés UNSS) victimes de violences sexuelles/physiques/psychologiques, une prise en charge dans les conditions prévues par le contrat, des frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation dont les séances de soutien psychologique peuvent faire partie (garantie « Indemnisation des Dommages Corporels »). Il en sera de même de la prise en charge des frais de procédure (garantie « Recours ») pour lesquels la MAIF pourra également proposer les services d'un avocat auquel elle fait régulièrement appel. »

L'ASSOCIATION SPORTIVE a souscrit auprès de la MAIF un contrat afin de garantir les participants aux activités qu'elle organise.

Les garanties s'appliquent à l'occasion de tout événement de caractère accidentel survenant au cours de ces activités et sur les trajets aller et retour.

CONTENU DES GARANTIES RESPONSABILITE CIVILE

La MAIF couvre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que les bénéficiaires des garanties peuvent encourir en raison des dommages causés à un tiers et résultant d'un événement de caractère accidentel (les participants sont considérés comme tiers entre eux).

La garantie, qui s'exerce sans franchise contractuelle, est acquise :

- à concurrence de 30 000 000 € par sinistre, pour les dommages corporels,
- à concurrence de 15 000 000 € par sinistre, pour les dommages matériels et immatériels consécutifs,

La garantie est limitée, tous dommages confondus à 30 000 000 €

- à concurrence de 50 000 € par sinistre pour les dommages immatériels non consécutifs,
- à concurrence de 5 000 000 € par année d'assurance pour les atteintes à l'environnement.

DEFENSE

- La MAIF assure la défense amiable ou judiciaire des bénéficiaires des garanties à la suite d'événements mettant en jeu la garantie "Responsabilité Civile", à concurrence de 300 000 €.

- Défense des salariés, à concurrence de 20 000 €.

INDEMNISATION DES DOMMAGES CORPORELS

Cette garantie, de type "Individuelle-Accident", permet aux assurés de bénéficier des prestations suivantes en cas de dommages corporels d'origine accidentelle :

- Services d'aide à la personne : assistance à domicile : à concurrence de 700 € et dans la limite de 3 semaines
- Remboursement des frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux et de transport pour soins restés à charge après intervention de la Sécurité Sociale ou de tout autre organisme de protection sociale, à concurrence de 1 400 € dont frais de lunettes dans la limite de 80 €, des pertes justifiées de revenus des personnes actives par le versement d'indemnités journalières à concurrence de 16 € par jour dans la limite de 3 100 €, des frais de recherche et de sauvetage des vies humaines, à concurrence de 7 700 € par personne.

VERSEMENT

En cas de décès, d'un capital de 3100 € aux ayants droit augmenté, le cas échéant, d'un capital supplémentaire de 3 900 € au conjoint et d'un capital supplémentaire de 3 100 € par enfant à charge.

En cas de blessures, d'un capital proportionnel au taux d'atteinte permanente à l'intégrité physique et psychique subsistant après la consolidation :

- jusqu'à 9 %..... 6 100 € x taux
- de 10 à 19 %..... 7 700 € x taux
- de 20 à 34 %..... 13 000 € x taux
- de 35 à 49 %..... 16 000 € x taux
- de 50 à 100 % : - sans tierce personne..... 23 000 € x taux
- avec tierce personne..... 46 000 € x taux

DOMMAGES AUX BIENS PERSONNELS DES BENEFICIAIRES DES GARANTIES

Les biens personnels des assurés sont couverts contre tous les événements de caractère accidentel (y compris le vol) à concurrence de 600 €, avec franchise.

RECOURS-PROTECTION JURIDIQUE

La garantie prévoit l'intervention amiable ou judiciaire en vue d'obtenir la réparation des dommages subis par l'assuré engageant la responsabilité d'un tiers n'ayant pas lui-même la qualité d'assuré ou de bénéficiaire des garanties. Elle s'exerce sans limitation de somme.

ASSISTANCE

Les assurés bénéficient, lorsqu'ils participent aux activités de la collectivité, des garanties d'assistance mises en œuvre par MAIFAssistance.

Sont notamment pris en charge : le rapatriement des blessés et malades graves, les frais médicaux et d'hospitalisation engagés sur place à concurrence de 80 000 € (pour les TOM et l'étranger) ou 4 000 € (pour la métropole et les DOM), le coût du transport du corps jusqu'au lieu d'inhumation en France en cas de décès d'un bénéficiaire, les frais de déplacement pour assister aux obsèques en cas de décès d'un proche (conjoint, ascendant, descendant, frère ou sœur).

Autorisation d'enregistrement et d'utilisation de l'image/la voix d'une personne

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des élèves (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre du projet spécifié ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués aux élèves et leurs responsables légaux.

Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)

Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

Établissement scolaire : Lycée du Granier

Tél. : 04 79 71 00 10

Code postal / Commune : 73490 La Ravoire

Année scolaire : 2024/2025

Responsable de Traitement : M AQUILINA proviseur

1. Finalités envisagées

- Gestion administrative.
- Activités pédagogiques.
- Vie du lycée

2. Désignation des projets audio-visuel *

- Photo de classe et trombinoscope.
- Enregistrement dans le cadre des activités pédagogiques nécessaires aux apprentissages.
- Vie associative et manifestations au sein du lycée.

La présente autorisation est consentie à titre gratuit. Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

3. Modes d'exploitation de l'image et de la voix envisagées

*OUI NON	Gestion administrative	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire.
*OUI NON	Trombinoscope	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire, élèves de l'établissement.
*OUI NON	Pour un usage collectif dans sa classe	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire, élèves de l'établissement.
*OUI NON	En Ligne	1 année scolaire	Site avec accès réservé : ENT Auvergne Rhône Alpes
*OUI NON	En Ligne	1 année scolaire	Site avec accès public : ENT Auvergne Rhône Alpes et LINKEDIN.
*OUI NON	Support de stockage amovible	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire.
*OUI NON	Projection collective	1 année scolaire	Usage collectif dans les locaux des élèves enregistrés

* Entourer la réponse qui convient

4. Consentement de l'élève ou de l'étudiant

- On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ces projets.
- On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait voir ces enregistrements.
- Je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour ces projets, mon image, ma voix.

Nom prénom de l'élève :

Signature :

5 Autorisation parentale pour l'élève mineur

Je (Nous) soussigné(e)(s) :

Demeurant :

Et

Demeurant :

Agissant en qualité de représentant(s) légal(aux) de :

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom et

autorise(ons) la captation de l'image / de la voix de l'enfant et l'utilisation qui en sera faite par son établissement scolaire pour la durée de l'année scolaire en cours, **dans le ou les cadres prévus au point 3.**

Fait à

Le Signature (s) :

6 Pour exercer vos droits

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par *Le chef d'établissement* afin de répondre à une mission d'intérêt public. Ces données ne sont pas conservées au-delà de l'année scolaire relative à la présente autorisation. Les informations vous concernant ainsi que votre enfant ne sont transmises qu'aux seules personnes en charge du traitement de la présente autorisation.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter Responsable de Traitement à l'adresse suivante : ce.0731392s@ac-grenoble.fr. Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante: delegue-protection-donnees@ac-grenoble.fr puis adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07